

**BUREAU DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 12 juin 2019 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Etaient présents :

M. BERNARD Hervé	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Etienne Métropole
Mme JAUD-SONNERAT M-Pierre	Déléguée de Vienne Condrieu Agglomération
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Etienne Métropole
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Étienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Ont donné pouvoir :

Mme BERGER Corinne	à Claude BONNEL
Mme BERLIER Solange	à Valérie PEYSSELON
M. CINIÉRI Dino	à Emmanuel MANDON
M. SOUTRENON Bernard	à Michèle MONCHOVET
M. VALLUY Jean-Christophe	à Nicole FOREST

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux
M. Michel FOREST	Amis du Parc

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 12 JUIN 2019

Michèle PEREZ accueille les membres du bureau à la Maison du Parc.

Emmanuel MANDON exerce les fonctions de secrétaire de séance.

### 1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 15 MAI 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- **Groupe de travail « Economie de proximité » du 07 mai 2019** : Cette réunion a permis de faire un point sur l'enquête menée auprès des entreprises pour entendre leurs besoins mais aussi voir dans quelle mesure ces entreprises pourraient accompagner financièrement le développement économique du territoire. 12 personnes ressources du monde économique local ont été rencontrées. L'idée du groupe de travail est de pouvoir créer un fonds d'investissement local qui serait alimenté par les entreprises. Les chefs d'entreprise rencontrés seraient intéressés pour mettre des fonds mais plutôt à titre personnel.

L'outil juridique pour la création d'un tel fonds interroge et nécessite le recours à une expertise externe. Une articulation avec les dispositifs financiers des plateformes d'initiatives du Pilat est également à imaginer en lieu et place de la création d'un nouvel outil.

- **Groupe de travail « Evaluation de la Charte » du 22 mai 2019** : Cette réunion visait à présenter les résultats du travail d'évaluation, qui a pu être réalisé en s'appuyant sur divers outils : les fiches actions du Parc, les questionnaires envoyés aux Communes du Parc, les entretiens conduits avec les autres signataires de la Charte. Les 16 objectifs stratégiques de la Charte, auxquels s'ajoute un objectif sur les moyens généraux du Parc ont été évalués ce qui donne lieu à un document de 290 pages.

Au cours de la réunion, les résultats pour 3 objectifs ont été présentés : la biodiversité, l'agriculture et l'énergie. Un point a également été fait sur l'évolution des moyens généraux.

Il a été question des perspectives pour la seconde moitié de la Charte. Ce travail sera d'abord présenté lors du prochain comité syndical, puis le groupe de travail se réunira à nouveau pour travailler sur les points suivants : sur quoi il faut continuer, ce qu'il faut abandonner. Ces éléments seront à valider en Bureau et en Comité syndical.

Charles ZILLIOX souligne la qualité du travail effectué et précise qu'une discussion a eu lieu, au cours de cette réunion, sur l'évolution de la gouvernance.

Emmanuel MANDON fait remarquer que ce travail est bien construit. Sur les perspectives, il faut être moins pessimiste car beaucoup de choses ont été faites. Ce qui peut poser problème, c'est que le Parc n'a pas la maîtrise de tout et que la volonté des acteurs n'est pas toujours présente, mais le bilan est très positif.

Charles ZILLIOX revient sur le fait que le travail du Parc n'est pas assez pris en compte par les maires et les conseillers municipaux.

Emmanuel MANDON ajoute que le travail du Parc ne suit pas le temps politique.

### 3 – DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT – CONTRAT VERT ET BLEU « GRAND PILAT » 2019-2023 – PROGRAMMATION 2019

Le projet de Contrat vert et bleu Grand Pilat « 2019-2023 » transmis à la Région fin avril 2019 est en cours d'instruction et sera soumis pour validation à la Commission permanente de la Région le 28 juin 2019.

Le programme opérationnel comporte 42 actions, prévues d'être engagées sur 5 ans (de 2019 à 2023) et portées en maîtrise d'ouvrage par 27 structures différentes dont le Parc du Pilat. Le montant prévisionnel de l'ensemble du programme s'élève à 7 122 860 € avec une aide prévisionnelle régionale de 1 573 158 €.

Une première demande de financement serait à déposer (après le 28 juin) par le Parc, auprès de l'Autorité de Gestion en charge du FEDER, soit la Région, au titre de la programmation européenne 2014/2020, pour la mise en œuvre de l'action ANI 5.1.1 « Animation globale du plan d'actions et transferts d'expériences ».

Cette demande aurait pour objet le financement :

- d'un(e) chargé(e) de mission pour l'animation globale et la coordination de la mise en œuvre du contrat ainsi que le suivi des dossiers portés en maîtrise d'ouvrage par le Parc, dans le cadre du CVB :
  - soit un poste à mi-temps du 01/09/2019 au 31/12/2020 (complément du poste ½ temps ABC occupé par Pauline Delforge) en renfort du mi-temps de la chef de projet (Catherine Béal)
  - puis un poste à temps plein du 01/01/2021 au 31/12/2021 (arrêt progressif de la mission de Catherine Béal sur le contrat CVB à partir du 01/01/2021)
- de prestations pour des appuis à l'animation globale (cartographique/informatique, administratif, financier)
- de prestations d'ingénierie spécifique selon les besoins des maîtres d'ouvrage et la nature des projets
- de supports de communication

Le montant de l'opération s'élève à 94 700 € financé de la façon suivante :

- FEDER Rhône-Alpes : 94 700 € (100%)

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès du FEDER Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat vert et bleu « Grand Pilat » 2019-2023.

#### **4 - DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTEES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE QUE LE PARC : SOUTIEN A DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA DESTINATION PILAT**

Dans le cadre de la stratégie « Destination Pilat », et suite aux échanges organisés entre les partenaires du territoire lors de la réunion du comité de pilotage dédié le 18 avril prochain, une série d'opérations ont été retenues comme prioritaires pour la période 2019-2020. En tant que coordinateur de contrat liant le Pilat aux instances du Massif Central (Pôle de Pleine Nature) et à la Région (Contrat Station Vallée Pôle de Nature), le Parc doit valider ces projets.

- Renforcement de l'espace eaux vives et du pôle de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf  
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Le projet porte sur la réalisation d'investissements visant à poursuivre la diversification du site de la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Boeuf. Le budget prévisionnel s'élève à 128 400 € HT et le maître d'ouvrage solliciterait le soutien financier de l'Union Européenne (LEADER Pilat) à hauteur de 77 040 € et la Région Auvergne – Rhône-Alpes à hauteur de 25 680 €.

- Animation Vignobles et découvertes « Côte-Rôtie et Condrieu » (2019)  
Maître d'ouvrage : Vienne Condrieu Tourisme

Dans le cadre de la mise en place de la 3<sup>ème</sup> génération du label Vignobles et découvertes sur le territoire, l'office du tourisme Vienne Condrieu tourisme propose un programme complet d'animation et de promotion de la destination oenotouristique « Côte Rôtie – Condrieu ». Le budget prévisionnel sur 3 ans s'élève à 147 975 € et le maître d'ouvrage solliciterait le soutien financier de l'Union Européenne (LEADER Pilat) à hauteur de 44 390 € et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 12 947 €.

- Création d'un belvédère et de haltes contemplatives dans le vignoble « Côte Rôtie et Condrieu »

Maître d'ouvrage : Vienne Condrieu Agglomération

Le projet porte sur la mise en place d'un belvédère dans le vignoble ainsi que sur la mise en place de matériel plus léger sur différentes haltes le long de la côte. Cette action s'intègre au schéma touristique de l'agglomération en cours d'élaboration depuis le début de l'année. Le travail préparatoire serait engagé dès cet automne pour le lancement des travaux en 2020. Le budget prévisionnel s'élève à 300 000 € HT et le maître d'ouvrage solliciterait le soutien financier de l'Union Européenne (LEADER Pilat) à hauteur de 120 000 € et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 120 000 €.

- Diversification ludique du site de Graix

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Monts du Pilat

Un projet global de modernisation du site du dévalkart est engagé depuis 2018. Les premières phases ont permis la création d'un espace ludique et la modernisation de la piste de dévalkart. L'opération soumise vise à implanter des équipements ludiques, des installations artistiques et aménager l'espace d'accueil général du site. Le budget prévisionnel s'élève à 60 000 € HT et le maître d'ouvrage solliciterait le soutien financier de l'Union Européenne (LEADER Pilat) à hauteur de 36 000 € et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 12 000 €.

- Création d'un parcabout à Burdignes (hameau de la Blache Pécou)

Maître d'ouvrage : SAS Altifil (M. et Mme Bourrin)

Le projet porte sur la création d'un parcabout (parcours dans les arbres sur des filets suspendus) sur le lieu-dit de la Blache Pécou à proximité immédiate de la Maison dans la nature et de départs de l'espace nordique des Monts du Pilat. Ce projet vient en complément d'une ferme-auberge déjà en fonctionnement sur le site.

Le budget prévisionnel s'élève à 276 460 € HT et le maître d'ouvrage solliciterait le soutien financier de l'Union Européenne (FEDER Massif Central) à hauteur de 110 584 € et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 82 938 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble des projets présentés ci-dessus et leur accompagnement financier dans le cadre de la stratégie « Destination Pilat ».

Daniel DURR demande si le lieu de l'implantation du belvédère imaginé par Vienne Condrieu Agglomération est déjà défini.

Michèle PEREZ répond que lors de la présentation du projet, il a été précisé que le lieu n'était pas encore arrêté.

## **5 – PROJETS DE VALORISATION GR 7 ET 65**

Dans le cadre du schéma de massif, les instances du Massif Central (CGET, Régions dans le cadre du GIP Massif central) ont souhaité soutenir les grandes itinérances irriguant le massif. Cette volonté est traduite via un appel à projets financé par le fonds européen FEDER. La 4<sup>ème</sup> édition de cet appel à projets est ouverte depuis avril et se clôturera le 12 juillet. Deux projets concernent le territoire du Pilat et le Bureau est appelé à délibérer sur la participation du Parc à ces 2 projets.

### Projet de valorisation du GR 7

Suite à une expérimentation engagée en 2016 par le réseau des Parcs naturels du Massif Central (IPAMAC), plusieurs partenaires souhaitent déposer un projet de valorisation de cet itinéraire.

La Fédération Française de Randonnée (FFR) Auvergne-Rhône-Alpes serait le pilote d'un dispositif associant également la Fédération Française de Randonnée Occitanie, IPAMAC et des acteurs de certains territoires (Vallée du Thoré, Association Massif central Randonnée).

Le programme d'actions envisagé prévoit :

- la reprise de l'ensemble de l'itinéraire pour en améliorer les éventuels points noirs (FFR) ;
- la réédition du topo-guide et de rando fiches de l'itinéraire (tronçon Macon – Castelnaudary) (FFR) ;
- l'installation de 10 panneaux signalétiques « Grands points » (FFR) (dont 3 sur le Pilat) ;
- l'organisation d'un événementiel GR 7 (FFR) ;
- la mise en place d'une animation dédiée (FFR).

Une réunion a été organisée sur le Pilat, le 28 mai dernier, pour identifier d'éventuels projets susceptibles d'être intégrés à la réponse collective. Aucun projet correspondant aux attentes de l'appel à projets n'a été identifié.

Dans le même sens, les 4 Parcs concernés par l'itinéraire (Pilat, Monts d'Ardèche, Cévennes et Haut-Languedoc) ont fait le choix de ne pas déposer de dossier spécifique.

Toutefois IPAMAC dispose de la possibilité de mobiliser le soutien financier du CGET Massif Central afin de s'impliquer dans le pilotage du GR 7 et également d'un budget de 7500 € pour mener une action conjointe.

### Projet de valorisation du GR 65

Initiatrice de la dynamisation du chemin de Saint-Jacques au départ du Puy-en-Velay, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV) souhaite proposer aux amateurs de cet itinéraire une offre complémentaire notamment via la valorisation de la via Gebennensis (voie de Genève).

Le tronçon compris entre Chavanay et le Puy-en-Velay de cet itinéraire étant éligible à l'appel à projets du Massif Central, la CAPEV a proposé des rencontres associant l'ensemble des acteurs de ce projet. Sur le Pilat, une rencontre a ainsi eu lieu le 23 mai dernier.

Ce travail a abouti à la construction d'une candidature pilotée par la CAPEV et impliquant également des communes et communautés de communes de Haute-Loire.

Le programme d'actions envisagé prévoit :

- la reprise de certains points noirs (communes et communautés de communes) ;
- l'implantation de certains équipements destinés aux randonneurs (bancs, tables, abris...) ;
- un programme de promotion et communication autour de la voie de Genève (CAPEV) ;
- la mise en place d'une animation dédiée (CAPEV).

Les actions envisagées dans le Pilat autour de cet itinéraire (entretien courant de l'itinéraire, mission d'observation de la fréquentation...) n'étant pas éligible à l'appel à projet, aucun projet susceptible d'être intégrés à la réponse collective n'a été identifié.

Michel DEVRIEUX, qui suit le projet, ajoute que les projets en cours visent à valoriser les GR. Un trail de 100 kms pourrait voir le jour dans le Pilat.

Emmanuel MANDON souligne, que sur la partie Gier, le GR 7 est en très mauvais état.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, pour le GR 7 :

- D'apporter le soutien du Parc à la candidature collective autour de la valorisation du GR 7 pilotée par le comité régional Auvergne Rhône-Alpes de Randonnée pédestre ;
- D'autoriser une participation financière du Parc du Pilat à hauteur de 1 125 € au projet porté par IPAMAC dans ce contexte, conformément aux objectifs de la convention « Expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature » validée en février 2019.

Pour le GR 65, le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur d'un soutien du Parc du Pilat à la candidature collective autour de la valorisation du GR 65 pilotée par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV).

**6 – CONVENTION CADRE ET AVENANT 2019 ENTRE LES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES CHASSEURS 42 ET 69, LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS ET LE PARC DU PILAT**

Les Fédérations Départementales des Chasseurs de la Loire et du Rhône (ces dernières invitées aux comités syndicaux du Parc) ainsi que la Fédération Régionale des Chasseurs sont des partenaires du Parc du Pilat depuis déjà de nombreuses années, notamment dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité et des plans de gestion des sites écologiques (Natura 2000, Pet du Loup).

Afin de formaliser ce partenariat, un projet de convention cadre et d'avenant pour l'année 2019 entre les 4 structures a été élaboré.

La convention cadre, bâtie sur la durée de la Charte du Parc (échéance 2025), ne comporte pas d'engagements financiers et a pour objet de :

- Renforcer le développement et la réalisation d'actions dans les domaines d'amélioration des connaissances et de la protection de l'environnement
- Développer l'échange d'informations dans le but de favoriser la complémentarité et la synergie d'actions dans les domaines d'intérêt commun.

L'avenant 2019 porte sur les points suivants :

- **Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat**  
**Connaissance de la faune vertébrée et des milieux naturels, suivi et partage/sensibilisation**
  - Observatoire National de Prairies de Fauche sur le territoire du Parc du Pilat
  - Atlas de la biodiversité communale du Parc du Pilat (ABC)
  - Animation de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH)
  - Programme d'éducation au territoire du Parc du Pilat
- **Protection du Patrimoine naturel**
  - Plan de Gestion du site du Crêt du Pet du Loup
  - Trame verte et bleue : Contrats Vert et Bleu « Grand Pilat »

Action	Moyens estimés pour la mise en œuvre de l'action	Engagement Fédérations Chasseurs		Engagement Parc du Pilat	
		Personnel Fédération (Jour/homme estimé à 500 €)	Mobilisation de Financements	Personnel Parc (Jour/homme estimé à 500 €)	Mobilisation de Financements
Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat	5 jours/homme sur la base de 10 réunions par an	5 jours/homme soit 2 500 €		-----	-
Observatoire National de Prairies de Fauche sur le territoire du Parc du Pilat	20 jours/homme			1 jour/homme soit 500 €	8 697,60 €
Atlas de la biodiversité communale du Parc du Pilat	35 jours/homme	5 jours/homme soit 2 500 €		2 jours/homme soit 1000 €	14 000 €

Animation de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH) (hors temps de relevés des placettes)	45 jours/homme	45 jours/homme soit 22 500€		1 jour/homme pour le transfert soit 500€	
Programme d'éducation au territoire du Parc du Pilat	à déterminer année scolaire par année scolaire, en fonction des attentes des classes du Pilat et de ses villes-portes				
Plan de Gestion du site du Crêt du Pet du Loup	10 jours/homme	5 jours/homme soit 2 500 €	1 110 €	5 jours/homme soit 2 500 €	
Trame verte et bleue : Contrat Grand Pilat 2014/2018 : Action Plantation de haies (plateau Condrieu)	50 jours	17 jours/homme soit 7 000 €		33 jours/homme soit 16 500 €	
Trame verte et bleue : Elaboration du projet Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » (2019-2023)	----- -	----- ---		-----	
TOTAL		77 jours/homme	1 110 €	42 jours/homme	22 697,60 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur la formalisation du partenariat entre les Fédérations Départementales des Chasseurs 42 et 69, la Fédération Régionale des Chasseurs et le Parc du Pilat, par une convention cadre à échéance de la Charte actuelle du Parc et un avenant pour l'année 2019.
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention cadre et l'avenant 2019, dont un projet est joint à la présente délibération.

## **7 – AVIS SUR LE SCHEMA DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025 DE LA LOIRE**

En application du VI de l'article L. 333-1 du Code de l'environnement, plusieurs documents doivent être soumis pour avis au Syndicat mixte du Parc, dont les schémas départementaux de gestion cynégétique prévus à l'article L. 425-1 de ce même code.

Ainsi, par courrier adressé par la Direction du Développement des Territoires de la Loire le 15 mai 2019, le Syndicat mixte du Parc est appelé à se prononcer sur le projet de Schéma de gestion cynégétique de la Loire, établi par la Fédération des Chasseurs de la Loire.

La durée de cette saisine est de 1 mois.

Le projet de Schéma de gestion cynégétique de la Loire vaut pour la période 2019 à 2025.

Cet outil de pilotage des actions de la Fédération des Chasseurs de la Loire doit être établi *ad minima* en concertation avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers.

Ainsi, pour l'élaboration du schéma ligérien, a été installé un comité de pilotage composé de la Chambre d'Agriculture de la Loire, du syndicat de propriétaires d'étangs, du syndicat de la propriété privée rurale, de

l'Office national des forêts, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, du Centre régional de la propriété forestière, du syndicat des propriétaires forestiers et de la Direction du Développement des Territoires de la Loire.

L'élaboration de ce schéma s'est également appuyée sur les réponses aux questionnaires envoyés aux chasseurs et aux sociétés de chasse, ainsi qu'aux associations de cynégétique spécialisées.

Ce schéma doit être compatible avec le Plan régional Forêt Bois récemment adopté, avec le Plan régional Agriculture durable et également avec le Schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires, un schéma qui cependant n'a pas encore été élaboré par l'Etat.

Le Syndicat mixte du Parc n'a pas été associé à l'élaboration de ce document bien qu'il figure parmi les acteurs partenaires de la Fédération des Chasseurs dans la mise en œuvre de certaines actions listées dans le schéma.

Ainsi, le Syndicat mixte du Parc du Pilat remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir mentionné son implication en lien avec le Parc dans :

- le suivi des 400 placettes forestières de l'observatoire grande faune et habitat concernant le chevreuil sur le Pilat,
- le contrat vert et bleu Grand Pilat copiloté par la Région et le Parc,
- le suivi (oiseaux et végétations) de prairies de fauche du Pilat sous la maîtrise d'ouvrage du Parc.

Le champ d'actions de la Fédération des Chasseurs couvre l'appui potentiel aux collectivités et l'appui aux politiques de préservation de l'environnement. Aussi, aurait-il été intéressant d'avoir un temps d'échange (si toutefois il n'avait pas déjà eu lieu sans le Parc) avec ces collectivités et autres acteurs de la préservation de l'environnement. Ces derniers auraient pu faire part de leurs attentes vis-à-vis des chasseurs (et vice et versa) et des missions complémentaires auraient alors pu figurer dans le schéma.

A titre d'exemple, le Syndicat mixte du Parc du Pilat aurait pu insister sur la nécessité de travailler à la conciliation des usages en espaces naturels agricoles et forestiers. Il lui semble que le Schéma devrait de manière plus évidente montrer la volonté d'une pratique de la chasse en conciliation, non pas avec les seules activités agricoles et forestières, mais également avec les autres activités de pleine nature : randonnée pédestre, équestre et vélo notamment.

Le Syndicat mixte du Parc aurait pu faire mention de la nécessité pour la Fédération des Chasseurs de s'impliquer dans toutes les Chartes Forestières de Territoire comme elle le fait pour celle du Pilat. Ainsi pour compléter les actions en lien avec le milieu forestier figurant page 37 du Schéma, le Syndicat mixte suggère de citer la participation de la Fédération des Chasseurs aux Chartes Forestières de Territoire ou à toute initiative visant, sur un territoire donné, à concilier les usages de la forêt.

Enfin, le Syndicat mixte du Parc propose de rajouter dans le Schéma, page 28 action 1 « Etudier toutes les espèces faunistiques en fonction des compétences de la Fédération des chasseurs », la contribution de la Fédération des Chasseurs à l'alimentation en données d'observation sur les espèces du Système d'Information sur la Nature et les Paysages.

Sur la forme, le Syndicat mixte du Parc considère que la Fédération des Chasseurs a produit un schéma synthétique et agréable à lire.

Toutefois, il propose à la Fédération des Chasseurs de revoir légèrement l'écriture de certains points :

- Pour le lapin de garenne, il est question page 14 de préserver les écotones tels que l'autoroute. Un écotone est une zone de transition écologique entre deux milieux naturels, souvent plus riche en termes de biodiversité que les milieux adjacents. Aussi, peut-on véritablement considérer qu'une autoroute est un écotone ?



- Il est question pour les perdrix rouges et grises page 18 mais aussi pour les faisans page 19, d'améliorer la qualité des oiseaux. De quelle qualité parle-t-on ?
- Il apparaît une notion de coût financier page 24 qui n'apparaît nulle part ailleurs dans le document. Cette notion est intéressante mais pourquoi ne la faire figurer que pour les seules bécasses et bécassines ?
- Page 28, il est écrit que la Fédération des Chasseurs se réserve le droit d'être en appui pour le compte des collectivités. Que signifie cette phrase ? Signifie-t-elle que la Fédération des Chasseurs sous réserve de ses moyens peut intervenir en appui aux collectivités dans la mise en œuvre de leur politique en faveur de l'environnement ou a-t-elle une autre signification ?

S'agissant du dispositif d'évaluation proposé, si le schéma mentionne bien un ou des indicateurs de suivi (souvent quantitatifs) par action, sauf erreur, il n'y a pas mention d'objectif à atteindre (aucune valeur cible à atteindre par indicateur, ni aucune valeur initiale de référence ne sont mentionnées). Cette absence rendra difficile l'évaluation de l'action de la Fédération des Chasseurs.

Daniel DURR demande si un projet de schéma similaire est en cours pour le département du Rhône.

Sandrine GARDET lui répond que ce schéma existe déjà pour le Rhône.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Schéma de gestion cynégétique de la Loire 2019-2025, sous réserve que les remarques ci-dessus énoncées puissent être prises en compte.

Nicole FOREST en profite, pour rappeler que les rencontres de l'Observatoire de la Biodiversité du Pilat auront lieu cette année sur la commune de Les Haies, le 16 novembre. La journée se poursuivra un peu tard, en raison de la thématique « nuit » choisie cette année.

## **8 – AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LES HAIES**

### **OBJETS DE LA MODIFICATION**

---

Pour mémoire, la commune des Haies avait approuvé son PLU le 22 janvier 2016. L'avis du Bureau du Parc du 1er juillet 2015 avait été favorable assorti de réserves et de recommandations.

La procédure de révision vise à :

- « adapter certaines dispositions des Orientations d'Aménagement et de Programmation et du Règlement pour lever les freins à la construction sur la commune ;
- mettre à jour la liste des emplacements réservés ;
- faire évoluer la liste des bâtiments autorisés au changement de destination en zones agricole et naturelle ;
- tenir compte des évolutions législatives récentes afin d'adapter les règles d'évolution des constructions existantes en zone Agricole ;
- permettre l'implantation, en zone Agricole de constructions et installations nécessaires à l'entretien de matériel agricole par les Coopératives d'Utilisation de Matériels Agréés (CUMA) ».

Cette procédure de révision a été conduite sans association du Syndicat mixte du Parc.

### **AVIS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**

---

Il est donné lecture uniquement de la réserve et du conseil rendus dans l'avis. Il est à noter que le Groupe de travail « Urbanisme » n'a pu se réunir, étant donné, le délai imparti pour rendre l'avis sur cette modification.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable, assorti d'une réserve et d'un conseil, sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Les Haies.

A titre de réserve :

✓ *Routes en balcon :*

Proscrire toute construction, y compris agricole ou pour les CUMA, dans les secteurs du Sabot/Darnon, des espaces en aval de la RD 28<sup>E</sup> au lieu-dit Cossin ainsi qu'à l'extrémité nord-est au lieu-dit Le Donnat. L'implantation de bâtiments dans ces secteurs pourrait y être relativement impactante de par la situation de ces axes en ligne de crête.

A titre de conseil :

- ✓ Réintégrer les parcelles bâties (58 et 594) au périmètre de l'OAP n°2, les Varines, pour permettre d'orienter l'implantation du bâti et les conditions qualitatives de densification de ces parcelles déjà urbanisées.

L'avis du Syndicat mixte du Parc est favorable, dans la mesure de la prise en compte des réserves exprimées ci-dessus. Les services du Syndicat mixte du Parc se tiennent à la disposition des élus du Conseil Municipal afin de prendre en compte les réserves exprimées ci-dessus.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur les réponses à l'appel à projets « Investissement » dans le cadre du Contrat de Parc 2019-2021**

Sandrine GARDET présente les réponses à l'appel à projets « Investissement » reçues. Les Communes et intercommunalités sollicitées ont eu environ un mois et demi pour répondre. Au total, 20 projets ont été présentés par 10 maîtres d'ouvrage différents.

Charles ZILLIOX demande si le projet d'extinction d'éclairage public pour la Commune de Bessey peut être rajouté dans la mesure où il avait déjà été évoqué avec Sandrine Gardet.

Le Bureau répond favorablement à cette demande.

Voici la liste des projets reçus :

- Commune de Sainte-Croix-en-Jarez avec 3 projets : extinction éclairage public, acquisition véhicule électrique pour autopartage, étude et aménagement cour des Pères
- Communauté de communes du Pilat rhodanien : création plateforme de déchets verts
- Commune de Loire sur Rhône avec 2 projets : réhabilitation du Pont et du Moulin de la Planche, photovoltaïque en toiture sur bâtiment public
- Commune de Tupin et Semons : construction d'une maison des associations
- Commune de Pavezin : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture nouvelle mairie
- Commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône : Aménagement d'un trottoir pour sécuriser les piétons
- Commune de Doizieux : Valorisation de l'ancien bassin rattaché à l'usine de moulinage Viornery
- Saint-Etienne Métropole avec 6 projets : Réhabilitation chemin de la Galoche à Saint Paul en Jarez, Visites en autonomie de la Chartreuse, développer un parcours connecté à la Chartreuse, création d'un jardin sensoriel à la Chartreuse, scénographie intérieur OT SEM à Ste Croix, Plan paysage comme volet paysager PLUI
- Ville de Saint-Etienne avec 2 projets : Aménagement à vocation loisir du Massif du Frioul, Mise en valeur du Gouffre d'enfer
- Commune de Chavanay avec 2 projets : Aménagement mode doux et Parc Valencize, réhabilitation Chapelle Sainte Basile.

Sandrine GARDET précise que les porteurs du projet seront reçus et auditionnés par les services du Parc, accompagnés d'un élu volontaire du Bureau, ceci juste avant ou après le Comité Syndical du 26 juin prochain. L'idée est que les projets retenus aient un « plus » Parc, avec un suivi, même si ce sont des crédits « Région ».

Daniel DURR précise qu'il est utile qu'un avis soit donné par le Parc sur ces projets avant leur transmission à la Région, qui choisira ensuite de soutenir ou non ces dossiers.

Charles ZILLIOX souligne l'importance d'une plus-value « Parc » sur ces dossiers.

Emmanuel MANDON fait remarquer l'absence de projets sur le territoire Monts du Pilat. Le calendrier électoral a pu être un élément bloquant.

Michèle MONCHOVET indique que les Monts du Pilat ont déjà déposé plusieurs projets dans le cadre du Contrat Pôle de Nature et dans le cadre du programme LEADER animés par le Parc.

Sandrine GARDET demande quels sont les élus volontaires pour auditionner les porteurs de projets, le 26 juin.

Seront présents, Michèle PEREZ, Daniel DURR, Nicole FOREST, Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Christine DE LESTRADE, Hervé BERNARD. Les élus seront aux côtés de binôme de techniciens constitués, en fonction de la nature des projets.

- **Dates des réunions de Bureau et de Comité syndical – 2<sup>nd</sup> semestre 2019**

Michèle PEREZ propose de retenir le calendrier suivant pour les instances décisionnelles du Syndicat mixte s'agissant de la deuxième partie de l'année 2019.

**Réunions du Bureau :**

- Mercredi 11 septembre 18h
- Mercredi 9 octobre 18h
- Mercredi 6 novembre 18h
- Mercredi 18 décembre 18h

**Réunions du comité syndical**

- Mercredi 26 juin 18h30
- ~~Judi 17 octobre 18h30~~ (*Débat d'orientations budgétaires*) *modifié après la réunion en Mercredi 16 octobre 18h30*
- Mercredi 4 décembre 18h30 (Budget primitif 2020)